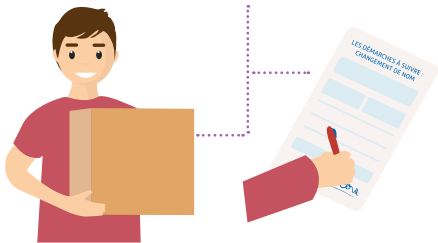


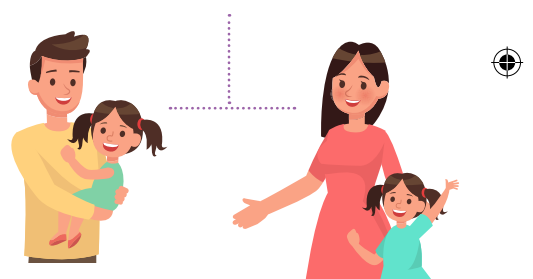
# EN CAS DE SÉPARATION

Informez votre caisse d'assurance maladie  
de votre changement de situation familiale

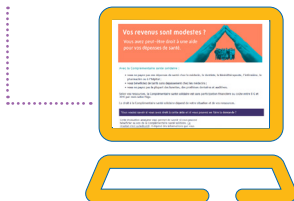
Vous changez  
d'adresse, de banque, de nom ?



Vous avez  
un ou plusieurs enfants ?



Vous avez des difficultés  
pour payer votre mutuelle ?



Vous changez  
de médecin traitant ?



## EN PRATIQUE



### Pour changer d'adresse, de nom, de banque

- allez dans votre compte ameli, rubrique « Mes démarches > Déclarer un changement de situation ».



### Pour inscrire votre enfant sur votre carte Vitale

- l'autre parent doit réaliser la démarche sur son compte ameli, rubrique « Mes démarches »,



### Pour savoir si vous pouvez avoir une aide pour votre mutuelle

- si vos ressources ont diminué, vous pouvez faire une simulation sur [ameli.fr](http://ameli.fr) pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire,
- faites ensuite la demande sur votre compte ameli.



### Pour changer de médecin traitant

- lors de votre consultation, votre médecin s'en chargera.



### En cas de difficultés

- prenez rendez-vous dans votre caisse d'assurance Maladie pour vos démarches.

### Pensez à :



- prévenir votre mutuelle de votre changement de situation,
- déclarer votre séparation sur [caf.fr](http://caf.fr) rubrique « Mon compte », et renseignez-vous sur les aides : pensions alimentaires, accès au logement, médiation familiale, etc.

## Notes :

---

---

---

---



Disponible sur  
**App Store**



Disponible sur  
**Google play**



**Et sur ameli.fr**

**Retrouvez toutes les informations**

selon votre situation  
dans la rubrique  
« Droits et démarches ».